

Maître d'Ouvrage :
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE
64 avenue Pasteur
19000 BRIVE-LA-GAILLARDE



Extension du service oncologie

Phase : **PRO juin**
26

Date : **juin 2026**

Indice : **1**

C . C . T . P . Lot N°02 GROS OEUVRE

<i>Architecte</i> ATELIER D'ARCHITECTURE DPA 2 Ter rue Fernand Delmas 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 17 58 68 Email : dpa@dhalluin-peny.fr	<i>BET Structure</i> ARCS INGENIERIE 49 rue Alexandre Daudy 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 86 29 95 Email : arcs-ingenierie@orange.fr
<i>BET Fluides</i> LARBRE INGENIERIE 2 avenue Pierre Mendès France 23000 GUERET Tel : 05 55 52 33 22 Email : bet23@larbre-ingenierie.fr	<i>Economiste</i> BET DELOMENIE SCOP ARL 51 quai Aristide BRIAND 19000 TULLE Tel : 05 55 26 34 96 Email : s.rathonie@delomenie.fr
<i>BET VRD</i> COLIBRIS VRD 34 avenue Ribot 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 24 39 65 Email : contact@colibrisvrd.fr	<i>Acousticien</i> LE PHONOGRAPHE Les Fosses 19310 PERPEZAC LE BLANC Tel : 05 55 24 66 30 Email : contact@lephonographe.fr
<i>OPC</i> CO.PILOT 30 boulevard Painlevé 19000 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 87 24 54 Email : secretariat@copilot19.fr	

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**DEFINITION DE LA PRESTATION**

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°02 GROS OEUVRE à exécuter pour l' Extension du service oncologie pour le CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 11.1 : Sondage des sols
 DTU 12 : Terrassement pour le bâtiment
 DTU 13.11 : Fondations superficielles
 DTU 13.2 : Fondations profondes
 DTU 14.1 : Travaux de cuvelage
 DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments, parois et murs
 DTU 20.12 : Conception du gros-oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité.
 DTU 21 : Exécution des travaux en béton.
 DTU 21.3 : Dalles et volées d'escalier préfabriquées.
 DTU 21.4 : Utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et bétons.
 DTU 23.1 : Murs en béton banché.
 DTU 24.1 : Fumisterie.
 DTU 26.1 : Enduits aux mortiers de ciments de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne.
 DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
 DTU 33.2 : Tolérances dimensionnelles du gros-oeuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux.
 DTU 40.5 : Travaux d'évacuation des eaux pluviales.
 DTU 43.1 : Travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie.
 DTU 60.32 : Canalisations en PVC non plastifié-Evacuation des E.P.
 DTU 60.33 : Canalisations en PVC non plastifié-Evacuation des E.U et E.V.
 DTU 65.10 : Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression.

En outre, les entreprises seront soumises aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur à l'époque d'exécution des travaux et notamment:

Eurocodes (EN1991-1-3, EN1991-1-4
 NF EN 1990 - base de calcul des structures
 NF EN 1991 - actions sur les structures
 Règles BAEL 91 de conception et de calcul des ouvrages béton armé.
 NF EN 1995 - règles de calcul et de conception des charpentes bois
 Règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose des revêtements de sols minces (UNRST - UNM Janvier 1976) - Tolérances de planéité de supports.
 Aux normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles.
 Normes NF.P 98.331 pour les terrassements en tranchées.
 Décret 65.48 concernant la sécurité des ouvriers lors des travaux de terrassements.
 Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

ANNEXES**A/ Note commune**

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

L'entreprise fournira toute précision et détail complémentaire à la bonne compréhension de l'offre et l'ensemble des remarques utiles permettant de la fiabiliser totalement sur le plan qualitatif et quantitatif.

B/Montant de l'offre

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

Généralités

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Hypothèses climatiques, prendre en compte :

>Vent : Site normal

- pression dynamique : zone 1 - Normal : 500 Pa
- pression dynamique : zone 1 - Extrême : 875 Pa

>Neige : Altitude jusqu'à 200 mètres

- surcharge : région A2 - Normal : 35 daN/m²
- surcharge : région A2 - Extrême : 60 daN/m²

>Neige : Altitude entre 200 et 500 mètres

- surcharge : région A2 - Normal : $35 + (\text{Alt} - 200) / 10$ daN/m²
- surcharge : région A2 - Extrême : $60 + (\text{Alt} - 200) / 6$ daN/m²

>Neige : Altitude entre 500 et 1500 mètres

- surcharge : région A2 - Normal : $35 + (\text{Alt} - 500) / 4$ daN/m²
- surcharge : région A2 - Extrême : $60 + (\text{Alt} - 500) / 2,4$ daN/m²

Le recours aux produits et matériaux apportant une plus value environnementale est favorisé.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sommaire

02.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	1
02.1.1 Locaux de chantier	1
02.1.2 Installation	1
02.1.3 Préparation	1
02.2 DEMOLITIONS	2
02.2.1 Démolitions d'ouvrages extérieurs	2
02.3 FONDATIONS SPECIALES	2
02.3.1 Choix des fondations	2
02.3.2 Installation	3
02.3.3 Fondations par micro-pieux	3
02.4 TERRASSEMENTS	3
02.4.1 Fouilles	3
02.4.2 Mise en remblai ou évacuation des terres	4
02.5 OUVRAGES BETON	4
02.5.1 Fondations	4
02.5.2 Elévations "Ossatures"	5
02.5.3 Elévations "Parois"	5
02.6 MACONNERIES	6
02.6.1 Aggloméré de ciment	6
02.7 DALLAGES ET PLANCHER	6
02.7.1 Radiers	6
02.7.2 Dallages	6
02.7.3 Planchers	7
02.7.4 Isolant en sous-face	8
02.7.5 Livraison et finition	8
02.8 ENDUITS/PROTECTIONS	9
02.8.1 Enduit monocouche projeté	9
02.8.2 Protections	9
02.9 RESEAUX	10
02.9.1 Déviation des réseaux existants	10
02.9.2 Eaux pluviales	10
02.9.3 Eaux usées/Eaux vannes	11
02.9.4 Regards	12
02.10 DIVERS	13
02.10.1 Traitement des dilatations	13
02.10.2 Appuis de baies	13
02.10.3 Seuils	14
02.10.4 Garnissage des menuiseries extérieures	14
02.10.5 Planéité des menuiseries extérieures	14
02.10.6 Percements - Scelllements - Réservations - Rebouchages	14
02.10.7 Echafaudage/Protections/Nettoyage	14

DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

02.1.1 Locaux de chantier

02.1.1.1 Locaux de chantier

02.1.1.1 1 L'ensemble

Emplacement des baraques de chantier :

Les emplacements réservés aux installations de chantier sont destinés à recevoir les bureaux et éventuellement les magasins. Ces installations font l'objet d'un plan d'organisation de chantier établi par l'entrepreneur, au cours de la période de préparation.

Sanitaires de chantier - Réfectoire :

Sont compris sous cette rubrique les installations WC, douches, postes d'eau, leur chauffage éventuel, ainsi que leur raccordement sur réseau existant par l'entrepreneur du présent lot, l'ensemble des frais y afférents étant à sa charge.

Bureaux de chantier :

L'installation du bureau de chantier est à la charge de l'entrepreneur du lot Gros oeuvre. Celui-ci assure également le chauffage, l'éclairage, le téléphone.

Localisation :

Pour l'ensemble des locaux de chantier pendant la durée des travaux, suivant indications du coordonnateur SPS et de l'architecte.

02.1.2 Installation

02.1.2.1 Générale

02.1.2.1 1 L'ensemble

L'entreprise du présent lot devra, au démarrage du chantier :

- ° Un panneau de chantier suivant indications de l'architecte ou du maître d'oeuvre
- ° Un panneau réglementaire "Permis de construire"
- ° Tous les branchements nécessaires "Eau - EDF" depuis les réseaux existants compris raccordements aux services concédés
- ° Tous les branchements nécessaires "Eau - EDF" avec comptage individuel spécifique au chantier
- ° Les clôtures de chantier nécessaires avec portails fermant à clés
- ° La fourniture, la mise en place, et l'entretien des dispositifs communs de sécurité (garde-corps provisoires périphériques pour l'ensemble des planchers et niveaux, protections des trémies par platelages scellés, protections des ouvrants donnant dans le vide par garde-corps positionnés à l'intérieur des baies, protection des escaliers par garde-corps, etc ...)
- ° La signalisation générale pendant toute la durée du chantier, comprend mise en place, adaptation et entretien de la signalisation.
- ° D'une manière générale l'ensemble de prestations énumérées dans le CCTP du lot n°00 PRESCRIPTIONS COMMUNES et demandes du coordonnateur SPS

Localisation :

Pour l'ensemble des installations de chantier pendant la durée des travaux, suivant indications du coordonnateur SPS et de l'architecte.

02.1.3 Préparation

02.1.3.1 Implantation

02.1.3.1 1 L'ensemble

L'entreprise du présent lot devra au démarrage des travaux une implantation exacte, réaliser par un géomètre en présence de l'architecte.

Le géomètre implantera en altitude N.G.F. l'ensemble des points nécessaires à la réalisation des ouvrages. Seul le titulaire du présent lot sera responsable du maintien en place des différents repères.

Si des points implantés initialement devaient être déplacés (volontairement ou non), ils seraient réimplantés à nouveau par ce même géomètre à la charge du présent lot.

Localisation :

Pour implantation du bâtiment en extension à créer, suivant plans et indications de l'architecte.

02.1.3.2 Trait de niveau

02.1.3.2 1 Pour mémoire

L'entreprise du présent lot devra matérialiser un point de niveau dans chaque pièce, qu'elle bâtira à 1.00 mètre au-dessus des sols finis de chaque pièce. Seule l'entreprise titulaire du présent lot sera responsable de la parfaite visibilité de ce trait de niveau jusqu'à

DESCRIPTION DES OUVRAGES

l'intervention du lot Peinture.

Ce trait sera retracé autant de fois que nécessaire sur demande de la maîtrise d'oeuvre.

02.2 DEMOLITIONS

02.2.1 Démolitions d'ouvrages extérieurs

02.2.1.1 Bâtiment

02.2.1.1 1 L'ensemble

Démolition complète et soignée de bâtiments existants effectuée avec engins de démolition adaptés au site comprenant :

- °Dépose des ouvrages de menuiseries intérieures et extérieures
- °Dépose en démolition de couverture et charpente de toutes natures
- °Démolition des murs de façades de toutes natures, etc...,
- °Démolition du dallage, des ouvrages en fondations, des ouvrages intérieurs et extérieurs, etc...,
- °Découpe et démolition très soignée des éléments pouvant nuire à la solidité des ouvrages conservés
- °Découpe et démolition très soignée au droit des ouvrages conservés compris protections nécessaires
- °Évacuation des gravats
- °Nivellement et mise à niveau des sols après travaux de démolition, compris tout-venant d'apport si nécessaire
- °Nettoyage général

L'entreprise devra toutes les sujétions à une parfaite et complète réalisation.

Nota : L'entreprise devra se rendre sur les lieux afin de se rendre compte de l'importance des travaux à effectuer.

Localisation :

Pour démolition de sas d'entrée sur l'emprise du bâtiment en extension à créer, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.3 FONDATIONS SPECIALES

02.3.1 Choix des fondations

02.3.1 1 Pour mémoire.

Les fondations seront réalisées conformément à l'étude du bureau d'études, réalisés dans des coffrages ordinaires si nécessaires ou métalliques avec incorporation d'armatures et remplissage de béton de dosage approprié.

Leur niveau inférieur devra être à -0,80 ml pour une mise hors gel et tous ces travaux devront être conformes aux DTU n° 13.1 et 13.2.

A/ Bétonnage

Le béton de dosage approprié est mis en place de façon à ne pas provoquer d'éboulement des parois (terres ou coffrages) et régler aux différents niveaux.

B/ Coffrage

Coffrage ordinaire pour éléments horizontaux, verticaux ou inclinés tels que :

- Gros béton
- Longrines
- Tirants
- Etc...

Le décoffrage sera réalisé avec soins après le délai de séchage nécessaire. Présence obligatoire du bureau de contrôle lors de ces travaux.

Coffrage métallique par fût de diamètre approprié, récupéré pour chaque pieu.

C/ Armatures

Armatures par acier Tor de diamètre approprié suivant étude.

D/ Venues d'eau

Les venues d'eau impliquent que soient prises des dispositions particulières :

- La traversée de sols très cohérente (argile, marne, craie, roche) qui peuvent être le siège de venues d'eau par des fissures est autorisée si des moyens de pompage suffisants sont disposés en fond de puits.
- La traversée de sols moyennement cohérente et peu perméable est dangereuse. Elle n'est autorisée que si l'entraînement des parties fines du sol peut être efficacement empêché par des bourrages (paille, ciment prompt par exemple).

DESCRIPTION DES OUVRAGES

-L'exécution de puits sous la nappe phréatique dans des sols peu cohérent est interdite, sauf si la nappe est rabattue à l'extérieur du puits.

02.3.2 Installation

02.3.2.1 Amenée et repliement du matériel

02.3.2.1 1 Amenée et repliement du matériel

Réalisation d'une installation de chantier pour fondations spéciales comprenant :

- Visite du site avant intervention
- Réception de la plateforme
- Amenée de machines et tous matériels nécessaires en nombre suffisant
- Repli du matériel un fois l'ensemble des travaux achevés

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour amenée et repliement du matériel pour micro-pieux en fondations du bâtiment en extension à créer, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.3.3 Fondations par micro-pieux

02.3.3.1 Micro-pieux

02.3.3.1 1 Micro-pieux de diamètre approprié

Réalisation de fondations spéciales micro-pieux suivant étude du BET Structures et le rapport de sol établi par ALPHA BTP en date du 15/07/02, et suivant accord du bureau de contrôle comprenant :

- Mise en station au droit de chaque micro-pieux sur plateforme stable et hors emprise des réseaux existants
- Terrassement en terrain de toute nature
- Micro-pieux de type II de diamètre et longueur appropriés, injection C/E égal 2, compris bétonnage de dosage approprié (1200 kg de ciment/m3), armatures nécessaires
- Platine de section appropriée avec manchon fileté et soudé sur armature du micro-pieux
- Béton sur 10 cm d'épaisseur pour protection de la platine et du mâchon contre la corrosion
- Evacuation des terres provenant des fouilles une fois l'ensemble des remblais effectués.
- Etc...

L'ensemble des ces travaux seront réalisés conformément aux DTU et normes en vigueur.

Ancrage : Suivant plans B.A et rapport de sol

Diamètre : Suivant plans

Nota : L'entreprise devra fournir les essais de portance de chaque pieu avec que les notes de calcul, ainsi que l'enregistrement des paramètres de forage

Localisation :

Pour micro-pieux en fondations du bâtiment en extension à créer, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.4 TERRASSEMENTS

02.4.1 Fouilles

02.4.1.1 En rigoles ou en trou

02.4.1.1 1 Pour longrines

Réalisation de fouilles en rigoles et en trous à l'engin mécanique, en terrain de toutes natures compris toutes sujétions nécessaires conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour fouilles en rigoles pour longrines et consoles à créer en fondations du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.4.2 Mise en remblai ou évacuation des terres

02.4.2.1 Terres.

02.4.2.1 1 Mise en remblai ou évacuation des terres

L'entreprise aura à sa charge exclusive :

°Tous les remblais nécessaires après exécution de tous les ouvrages en fondations, réalisés par couches successives compactées avec un matériau d'apport "non argileux" ou avec les terres récupérées sur place suivant leurs nature.

°L'évacuation des terres provenant des fouilles une fois l'ensemble des remblais effectués. Le choix de la décharge et les frais correspondant seront sa charge exclusive. Le transport des déblais vers la décharge se fera avec des véhicules compatibles avec les voies d'accès.

Elle devra assurer l'entretien journalier des chaussées, effectués toutes les déclaration nécessaires et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU réglementations et normes en vigueur.

Localisation :

Pour mise en remblai et / ou évacuation des terres excédentaires de terrassement, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5 OUVRAGES BETON

02.5.1 Fondations

02.5.1.1 Béton sous fondations

02.5.1.1 1 Béton de propreté

Certains ouvrages en béton reposeront sur le sol par l'intermédiaire d'un béton de propreté conforme à la norme NF EN 206-1 (Classe C16/20 - Exposition X0), sur une épaisseur de 5 cm minimum, mis en place immédiatement après le réglage de fond de fouille afin d'éviter les détériorations des sols d'assises. L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour béton de propreté sous longrines et consoles de fondations du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5.1.2 Terrassement/Béton/Coffrage

02.5.1.2 1 Tête de pieux de 50 x 50 x 50

Réalisation de tête de pieux comprenant :

°Terrassement pour fouilles en trou de profondeur appropriée compris évacuation des terres excédentaires après remblaiement au droit des ouvrages en fondations

°Tête de pieux en béton armé vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C25/30 - Exposition XC2 - XF1), réalisée conformément aux plans du B.E.T Structure compris coffrage, armatures HA nécessaires et décoffrage

° Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Armatures : 80 kg/m3 suivant indications du BET Structures

Localisation :

Pour têtes de pieux en fondations du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5.1.3 Béton/Coffrage/Armatures

02.5.1.3 1 Béton pour longrines

Ouvrages en béton armé conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1), reposant en parties sur un béton de propreté, réalisés conformément aux plans du B.E.T Structure compris coffrage soigné, armatures H.A et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : suivant plans

Localisation :

Pour longrines et consoles en fondations du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.5.2 Elévations "Ossatures"

02.5.2.1 Poteaux

02.5.2.1 1 Béton

Toutes les ossatures seront exécutées en béton armé vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C25/30 - Exposition XC2 - XF1), suivant plans et spécifications du bureau d'études comprenant coffrages et armatures nécessaires.

L'entreprise devra les réservations demandées par les autres corps d'état, en aucun cas ces ouvrages ne devront subir de percements ou saignées après coup.

Les ouvrages devant rester apparents seront réalisés à l'aide de coffrages métalliques ou contreplaqués, permettant d'obtenir un parement impeccable et ceux devant être enduit seront coulés dans des coffrages préalablement traités au RUGASOL ou techniquement équivalent, et seront repiqués dès le décoffrage de façon à assurer un accrochage correct de l'enduit.

Incorporation d'un hydrofuge à l'intérieur de tous les bétons enterrés.

Habillage de l'ossature

Conformément aux prescriptions du DTU 20.11, les éléments d'ossature incorporés aux maçonneries seront habillés avec un matériau de même nature que la maçonnerie courante. Ces matériaux devront posséder à la fois les deux caractéristiques ci-après :

° Être à la base du même matériau

° Posséder la même structure.

Ceci concerne en particulier, les poutres, linteaux, chaînages horizontaux et verticaux, etc..., recevant un enduit de façades ou devant rester apparentes.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour l'ensemble des ouvrages en béton armé à savoir : poteaux, poutres, etc..., suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5.2.2 Ouvrages béton

02.5.2.2 1 Acrotère BA de 20 x 50 cm ht

Réalisation d'acrotère en béton armé vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1) coulé en place comprenant coffrage, armature, décoffrage, joints de recouplement tous les 12,00 m maximum avec remplissage soigné à la résine polymère et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : 20 x 50 cm ht

Armatures : suivant indications du BET Structures.

Localisation :

Pour acrotère en tête de parois de la gaine ascenseur du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5.2.2 2 Relevé BA de 15 x 45 cm ht

Réalisation de relevé en béton coulé en place comprenant coffrage, armature, décoffrage et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : suivant plans

Armatures : HA= 6 kgs/ml

Localisation :

Pour relevés béton armé au niveau haut RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.5.3 Elévations "Parois"

02.5.3.1 Voiles intérieurs & extérieurs

02.5.3.1 1 Béton voile.

Parois réalisées suivant les prescriptions du bureau d'études dans des coffrages contreplaqués, ou métalliques permettant d'obtenir :

- Face extérieure

° Un parement lisse soigné destiné à recevoir un habillage.

- Face intérieure

° Un parement lisse très soigné destiné rester apparent.

Ces parois seront en béton armé conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C25/30 - Exposition XC2 - XF1) d'épaisseur variable suivant plans, compris armatures nécessaires à la réalisation de ces voiles.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Dans les parties enterrées, ou à contre terrain, l'entreprise prévoira d'incorporer un hydrofuge des Ets Sika type Sikacrète-N ou techniquement équivalent. La quantité d'hydrofuge à incorporer au béton sera communiquée au bureau de contrôle pour acceptation avec toute réalisation.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota :
 1-Prévoir toutes sujétions nécessaires afin de dissimuler toutes reprises de banches lors du coulage.
 2-Prévoir toutes sujétions nécessaires afin de calpiner les trous de banches qui resteront apparents coté extérieur et rebouchés côté intérieur des constructions.

Localisation :

Pour voiles pour murs en élévation du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.6 MACONNERIES

02.6.1 Aggloméré de ciment

02.6.1.1 Creux.

02.6.1.1 1 Agglomérés de 15 cm.

Maçonnerie en aggloméré de béton manufacturé [sable et gravier] "bloc-creux - classe B40" hourdés au mortier compris remplissage de l'ensemble des joints horizontaux et verticaux, découpes soigneuses, accessoires (bloc-CH / CV / linteaux) et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Épaisseur : Suivant plans 15 cm

Localisation :

Pour murs non porteurs au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7 DALLAGES ET PLANCHER

02.7.1 Radiers

02.7.1.1 Forme béton

02.7.1.1 1 Radier BA de 20 cm.

Radier en béton armé réalisé conformément aux plans et spécifications du B.E.T Structure, constitué comme suit :
 -Terrassement en terrain de toutes natures sur la hauteur de la fosse pour mise à niveau de la plateforme compris remblaiement ou évacuation des terres excédentaires
 -Grave non traité en 0/31,5 d'épaisseur appropriée mise en œuvre par couches successives de 10 cm parfaitement compactées.
 -Lit de sable de 5 cm
 -Film d'étanchéité polyéthylène "Batilyane"
 -Radier en béton armé vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C25/30 - Exposition XC2 - XF1), d'épaisseur appropriée suivant indications du BET, compris coffrage en rives, réservations, armatures, etc ...
 -Joint de fractionnement ou de dilatation nécessaires
 -Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Armatures : Suivant indications du BET Structure
 Épaisseur : Suivant plans et indications du BET Structure
 Finition : Lissée par surfaçage à l'hélicoptère - Livraison à -1.35 m

Localisation :

Pour radier en fond de fosse ascenseur du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.2 Dallages

02.7.2.1 Dallage porté

02.7.2.1 1 Dalle portée de 20 cm

Dallage porté en béton armé constitué comme suit :
 - Grave non traité en 0/31,5 d'épaisseur appropriée mise en œuvre par couches successives de 10 cm parfaitement compactées.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

- Lit de sable de 5 cm
- Film d'étanchéité polyéthylène "Batilyane"
- Une dalle en béton armé, vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1) de 20 cm d'épaisseur
- Joint de fractionnement ou de dilatation nécessaires avec remplissage soigné à la résine polymère

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Indice d'affaiblissement au bruit rose Ra : 60 dB - Niveau de bruit de choc normalisé Ln w : 71 dB

Armatures : HA : 1 kgs/m² & TS : 7.8 kgs/m²

Épaisseur : Suivant plans du BET

Finition : Lissée par surfacage à l'hélicoptère

Localisation :

Pour dalle pour planchers du niveau RDC compris ascenseur et hors zone en console, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.2.1 2 Dalle portée de 20 cm en concole

Dallage porté en béton armé constitué comme suit :

- Grave non traité en 0/31,5 d'épaisseur appropriée mise en œuvre par couches successives de 10 cm parfaitement compactées.
- Lit de sable de 5 cm
- Film d'étanchéité polyéthylène "Batilyane"
- Une dalle en béton armé, vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1) de 20 cm d'épaisseur
- Joint de fractionnement ou de dilatation nécessaires avec remplissage soigné à la résine polymère

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Indice d'affaiblissement au bruit rose Ra : 60 dB - Niveau de bruit de choc normalisé Ln w : 71 dB

Armatures : HA : 11 kgs/m² & TS : 2 kgs/m²

Épaisseur : Suivant plans du BET

Finition : Lissée par surfacage à l'hélicoptère

Localisation :

Pour dalles en console pour plancher au niveau RDC, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.3 Planchers

02.7.3.1 Prédalle/dalle pleine

02.7.3.1 1 Prédalle de 6+19.

Réalisation de planchers préfabriqués des Ets KP1 ou techniquement équivalent, avec prédalles précontraintes et dalles de compression en béton armé, vibré (classe B25 - Dosage CEM II/A 32.5 R - Environnement Armé 2B1) d'épaisseur appropriée compris type d'armature, coffrage de rives, traitement des joints et réservations suivant plans du bureau d'étude.

L'entreprise devra prévoir de réaliser ces ouvrages conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Indice d'affaiblissement au bruit rose Ra : 60 dB - Niveau de bruit de choc normalisé Ln w : 71 dB

Épaisseur : Suivant plans du BET

Finition : Lissée par surfacage à l'hélicoptère.

Localisation :

Pour planchers du niveau R+1 hors dalles en console, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.3.2 Dalle pleine sur coffrage bois

02.7.3.2 1 Dalle pleine de 20 cm épaisseur - Haut R+1

Réalisation de plancher de type dalle pleine coulé en place en béton armé, vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1) d'épaisseur appropriée compris armatures, coffrages, coffrages de rives, décoffrage, réservations suivant plans du bureau d'étude, etc... et toutes sujétions de réalisation de ces ouvrages conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Indice d'affaiblissement au bruit rose Ra : 60 dB - Niveau de bruit de choc normalisé Ln w : 71 dB

Armatures : HA : 3.5 kgs/m² & TS : 5.8 kgs/m²

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Épaisseur : Suivant plans du BET
Finition : Lissée par surfaçage à l'hélicoptère

Localisation :

Pour dalle pour plancher du niveau haut R+1 sur gaine ascenseur, suivant plans et indication de l'architecte et du BET Structures.

02.7.3.2.2 Dalle pleine de 25 cm épaisseur en console - R+1

Réalisation de plancher de type dalle pleine coulé en place en béton armé, vibré conforme à la norme NF EN 206-1 (classe C20/25 - Exposition XC2 - XF1) d'épaisseur appropriée et en porte-à-faux compris armatures, coffrages, coffrages de rives, décoffrage, réservations suivant plans du bureau d'étude, etc... et toutes sujétions de réalisation de ces ouvrages conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Indice d'affaiblissement au bruit rose Ra : 60 dB - Niveau de bruit de choc normalisé Ln w : 71 dB

Armatures : HA : 11 kgs/m² & TS : 2 kgs/m²

Épaisseur : Suivant plans du BET

Finition : Lissée par surfaçage à l'hélicoptère

Localisation :

Pour dalles en console pour plancher au niveau R+1, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.4 Isolant en sous-face

02.7.4.1 Isolant Fibralth

02.7.4.1.1 De 100 mm - Isolant PSE 95 mm + 5 mm Fibralth

Panneaux isolants des Ets KNAUF gamme Fibra ULTRA FM ou techniquement équivalent composé d'une âme isolante en PSE gris Knauf Xtherm 31 SE avec un parement de finition en fibralth de 5 mm, compris fixation sous plancher BA, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Dimensions des panneaux : 2000 x 600 mm

Épaisseur totale : 100 mm - R = 3,10 m²°C/W..

Réaction au feu : Euroclasse E selon rapport n°RA21-0012

Localisation :

Pour isolation en sous face de plancher du R+1 du bâtiment en extension sur zones extérieures en console par rapport au niveau RDC, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.7.4.2 Isolant PSE et PU

02.7.4.2.1 Isolation de 100 mm PU

Panneaux isolants des Ets SOPREMA référence TMS MF SI d'épaisseur appropriée ou techniquement équivalent compris pose sur terre-plein en sous face de dallage, remontée périphérique du même isolant d'épaisseur inférieure, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Épaisseurs :

Surface courante : 100 mm - R=4,65 m²°C/W.

Remontée périphérique : 30 mm - R=1,30 m²°C/W.

Localisation :

Pour isolant sous planchers du niveau RDC du bâtiment extension, suivant plans et indications de l'architecte.

02.7.5 Livraison et finition

02.7.5.1 Sols livrés bruts

02.7.5.1.1 Réserve de 5 cm sur plancher

L'entreprise devra l'exécution de réserve mise en œuvre au moment du coulage de la dalle de compression, compris toutes sujétions de réalisation.

Ces sols seront livrés à -0,05 pour recevoir une chape avec forme de pente prévue au lot revêtements de sols.

Localisation :

Pour réserve au droit du siphon de sol dans le local déchets du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.8 ENDUITS/PROTECTIONS

02.8.1 Enduit monocouche projeté

02.8.1.1 Support béton et maçonneries d'agglomérés de ciment

02.8.1.1 1 Enduit monocouche taloché

Réalisation d'un enduit monocouche projeté des Ets WEBER & BROUTIN référence Weber.pral F ou techniquement équivalent sur support neuf en maçonnerie ou béton comprenant :

- Réception du support par l'Architecte
- Travaux préparatoires
- Bandes toilées en fibre de verre sur toutes les arêtes saillantes et supports différents tels que agglomérés/ouvrages BA/coffres de volet roulant, etc ... (maille 9/9)
- Cornières d'angles en PVC
- Finition : Talochée suivant calepinage de l'architecte
- Échantillon : Suivant demande de l'Architecte (surface 1.00 m² environ).

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Teintes au choix de l'architecte. (2 coloris : 1 pour le soubassement - 1 pour l'élévation)

Classe selon EN998-1 : OC - selon DTU 26-1 : OC3

Réaction au feu : A1 - Absorption d'eau : W2 - Rétention d'eau : Re > 94% - Résistance en compression : CS III

Localisation :

Pour enduit en façades au niveau RDC du bâtiment en extension selon calepinage, suivant plans et indications de l'architecte.

02.8.1.1 2 Pour tableaux et sous-face de linteaux

Réalisation d'enduit sur tableaux et sous-linteaux à l'identique de ceux décrits sur les murs, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

Pour traitement des tableaux et sous linteaux en enduit des menuiseries au droit des façades enduites au niveau RDC du bâtiment en extension selon calepinage, suivant plans et indications de l'architecte.

02.8.2 Protections

02.8.2.1 Murs enterrés

02.8.2.1 1 Cuvelage.

Réalisation d'un cuvelage étanche des Ets SIKA référence Sikatop 145 cuvelage ou techniquement équivalent compris traitement préalable des angles rentrants, nettoyage et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Nota : Cette prestation sera réalisée par une entreprise spécialisée et agréée.

Localisation :

Pour cuvelage sur l'ensemble des parois de la fosse ascenseur du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.8.2.1 2 Membrane bitumineuse avec protection

L'étanchéité et le drainage des murs enterrés seront assurés par un complexe d'étanchéité des Ets SIPLAST ou techniquement équivalent, mis en œuvre sur des parois verticales en béton ou maçonnerie d'agglomérés de ciment rejointoyée ou enduite et composé de :

- Un enduit au mortier de ciment en une couche de dosage approprié.
- Un E.I.F Siplast Primer
- Membrane d'étanchéité bitumineuse Fondafor soudée en plein sur le support.
- Membrane de protection Platon
- Découpes, assemblages et fixations.
- Tous accessoires nécessaires d'arasement, d'angles, fixations et de protections en tête par enduit armé.
- Un drain en PVC perforé de diamètre 100 mm compris raccordement aux regards, cunette béton, empierrement nécessaires et remblais.
- Une nappe géotextile filtrante anti-contaminante, 100 % synthétique qui sera en contact avec le remblai
- Etc ...

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour membrane bitumineuse et drainage sur soubassement en pied de murs extérieures du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.9 RESEAUX

02.9.1 Déviation des réseaux existants

02.9.1.1 Tranchée + canalisations

02.9.1.1 1 Tranchées+canalisations de diamètre approprié

Déviation de réseau EU/EV ou EP existant comprenant :

- Fouille en tranchée en terrain de différentes nature
- Blindage et pompage si nécessaire
- Dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir
- Fourniture de sable pour enrobage des canalisations jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Canalisations en tuyaux PVC "qualité assainissement" de diamètre et d'épaisseur approprié, compris accessoires tels que coudes, "Y", tés, culottes, joints élastomère, raccordement sur regards neufs ou regards existants
- Mise en place des grillages avertisseurs normalisés
- Mise en place à la main des matériaux d'enrobage avec damage par couche de 0.20 m et remblai en matériaux extraits des fouilles et expurgés des éléments supérieurs à 100 mm de section et après accord de l'architecte.
- Sous chaussée, les matériaux de remblais jusqu'au niveau fond de forme seront incompressibles ; la compacité des remblais terminés est de 90 % de la compacité optimum obtenu à l'essai PROCTOR Modifié par les couches situées au-dessous de 1,00 ml du niveau du sol fini et 95 % de cette compacité pour les couches supérieures.
- Evacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres, compris frais et droits de décharges.
- Réfection de la chaussée à l'identique de l'existant si nécessaire
- Mise hors service des canalisations existantes

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour déviation de réseau EU/EV et EP existant sur l'emprise des travaux du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.2 Eaux pluviales

02.9.2.1 Tranchées

02.9.2.1 1 Tranchées intérieures

Pour l'ensemble des réseaux il est indiqué que le forfait du présent lot comprend tout ce qui est intérieur au bâtiment jusqu'aux regards en façades et composé de :

- Fouille en tranchée en terrain de différentes nature.
- Blindage et pompage si nécessaire
- Dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir
- Fourniture de sable pour enrobage des canalisations jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Mise en place des grillages avertisseurs normalisés
- Mise en place à la main des matériaux d'enrobage avec damage par couche de 0.20 m et remblai en matériaux extraits des fouilles et expurgés des éléments supérieurs à 100 mm de section et après accord de l'architecte.
- Evacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres, compris frais et droits de décharges.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour tranchée pour passage de réseaux EP sous futur bâtiment en extension jusqu'à 1 m au droit des façades, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.2.2 Canalisations PVC

02.9.2.2 1 Canalisations de diamètres appropriés.

L'entreprise devra la fourniture et pose de canalisations en PVC "Qualité assainissement" d'épaisseur et de diamètre appropriés, compris tous les accessoires tels que coudes, "Y", Tés, culottes, joints élastomère, raccordements sur regards neufs, etc..., ainsi que toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Diamètre : suivant plans.

Localisation :

Pour canalisations EP sous futur bâtiment en extension jusqu'à 1 m au droit des façades, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.2.3 Raccordement sur réseaux

02.9.2.3 1 Raccordement sur réseau EP existant.

L'entreprise devra le raccordement du réseau EP créé sur les canalisations existantes compris remplacement d'éléments si nécessaires, accessoires, regards, mise hors service des canalisations et collecteurs existants et toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

Pour raccordement du réseau EP créer sur le réseau existant, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.3 Eaux usées/Eaux vannes

02.9.3.1 Tranchées

02.9.3.1 1 Tranchées intérieures dans existant

Pour l'ensemble des réseaux il est indiqué que le forfait du présent lot comprend tout ce qui est intérieur au bâtiment et composé de :

- Découpe et démolition du dallage existant et évacuation des gravois
- Fouille en tranchée en terrain de différentes nature.
- Blindage et pompage si nécessaire
- Dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir
- Fourniture de sable pour enrobage des canalisations jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Mise en place des grillages avertisseurs normalisés
- Mise en place à la main des matériaux d'enrobage avec damage par couche de 0.20 m et remblai en matériaux extraits des fouilles et expurgés des éléments supérieurs à 100 mm de section et après accord de l'architecte.
- Réfection du dallage intérieur d'épaisseur identique à l'existant, compris couche de sable, film polyane et armatures
- Evacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres, compris frais et droits de décharges.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota : L'entreprise devra prévoir le percement de tous les ouvrages béton rencontrés.

Localisation :

Pour tranchées intérieures pour passage de réseau EU/EV dans le bâtiment existant selon nouvel aménagement, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.3.1 2 Tranchées intérieures

Pour l'ensemble des réseaux il est indiqué que le forfait du présent lot comprend tout ce qui est intérieur au bâtiment jusqu'aux regards en attente en pied de façades et composé de :

- Fouille en tranchée en terrain de différentes nature.
- Blindage et pompage si nécessaire
- Dressement du fond de fouille y compris sur profondeur pour lit de pose sableux de 10 cm d'épaisseur minimale à prévoir
- Fourniture de sable pour enrobage des canalisations jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Mise en place des grillages avertisseurs normalisés
- Mise en place à la main des matériaux d'enrobage avec damage par couche de 0.20 m et remblai en matériaux extraits des fouilles et expurgés des éléments supérieurs à 100 mm de section et après accord de l'architecte.
- Evacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres, compris frais et droits de décharges.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour tranchées pour passage de réseau EU/EV sous futur bâtiment en extension jusqu'à 1 m au droit des façades, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.3.2 Canalisations PVC

02.9.3.2 1 Canalisations PVC de diamètres appropriés.

L'entreprise devra la fourniture et pose de canalisations en PVC "Qualité assainissement" d'épaisseur et de diamètre appropriés, compris tous les accessoires tels que coudes, "Y", Tés, culottes, joints élastomère, attentes hors sol bouchonnées (dépassant de 30 cm), raccords sur regards neufs, etc..., ainsi que toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Diamètre : suivant plans.

Localisation :

Pour canalisations pour réseau EU/EV sous futur bâtiment en extension jusqu'à 1 m au droit des façades et intérieur dans existant selon nouvel aménagement, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.3.3 Raccordement sur réseaux

02.9.3.3 1 Raccordement sur réseau EU/EV existant int.

L'entreprise devra le raccordement du réseau EU/EV créé sur les canalisations existantes intérieures comprenant :

°Découpe et démolition du dallage existant et évacuation des gravois

°Fouille en recherche manuelle en terrain de différentes nature.

°Mise en place d'un regard circulaire étanche en polyéthylène de diamètre et de hauteur appropriés, des Ets COLENA ou techniquement équivalent comprenant fond cunette, rehausses, cône réducteur (à partir du diamètre 80 cm), tampon fonte amovible, joints étanches, découpes, raccordement des canalisations, etc ...

°Remblaiement avec des matériaux appropriés, compris compactage

°Réfection du dallage intérieur d'épaisseur identique à l'existant, compris couche de sable, film polyane et armatures

°Évacuation des gravois à la décharge

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour raccordement du réseau EU/EV créer à l'intérieur des locaux sur le réseau existant, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.3.3 2 Raccordement sur réseau EU/EV existant.

L'entreprise devra le raccordement du réseau EU/EV créé sur les canalisations existantes compris remplacement d'éléments si nécessaires, accessoires, regards, mise hors service des canalisations et collecteurs existants et toutes sujétions de réalisation.

Nota : l'entreprise devra prévoir toutes les sujétions nécessaires pour le raccordement sur le réseau existant dans le ruisseau

Localisation :

Pour raccordement du réseau EU/EV créer sur l'emprise de la future extension sur le réseau existant, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.4 Regards

02.9.4.1 Tampons fonte

02.9.4.1 1 Regard pied de chute 40 x 40 cm.

Regards béton des Ets CRP ou techniquement équivalent compris rehausses, tampon fonte amovible avec découpe pour passage du dauphin, cunette en mortier bloquant les canalisations, rejointoiements et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour regard en pied de descente EP à créer pour le bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.4.1 2 Regard polyéthylène de diamètre 450 mm.

Regards circulaires étanche en polyéthylène de hauteur appropriée, des Ets COLENA ou techniquement équivalent comprenant fond cunette, rehausses, cône réducteur (à partir du diamètre 80 cm), tampon fonte amovible, joints étanches, découpes, raccordement des canalisations et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : Diamètre 450 mm

Localisation :

Pour regard EU/EV à créer pour le bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

02.9.4.2 Déplacement de regard

02.9.4.2 1 L'ensemble

Déplacement d'un regard EU/EV ou EP existant comprenant :

°Tranchée en terrain de différentes nature, compris démolition du revêtement de chaussée, grillage avertisseur, remblaiement, réfection du revêtement de chaussée à l'identique de l'existant, etc ...

°Canalisation PVC de diamètre appropriée entre le regard existant et le regard créé, compris raccordement, accessoires nécessaires, etc ...

DESCRIPTION DES OUVRAGES

- °Remblaiement du regard existant avec du béton maigre compris dépose et évacuation du tampon existant
- °Regard neuf en béton préfabriqué de dimensions appropriées compris rehausses, tampon béton amovible, cunette au mortier bloquant les canalisations, rejointoiements, etc ...
- °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour l'ensemble des regards existant sur l'emprise de la future extension à déplacer, suivant plans et indications de l'architecte.

02.10 DIVERS

02.10.1 Traitement des dilatations

02.10.1.1 Joints

02.10.1.1 1 Joint étanche sur joint de dilatation

Protection des joints de dilatation extérieurs par la mise en place d'un fond de joints et joint étanche type Water-stop ou techniquement équivalent après nettoyage de la réservation compris toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour joints de dilatation entre le bâtiment existant et l'extension en façades, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.10.1.1 2 Joint étanche sur joint de dilatation

Protection des joints de dilatation intérieurs par la mise en place d'un fond de joints et joint étanche type Water-stop ou techniquement équivalent après nettoyage de la réservation compris remplissage du joint à l'aide d'un mastic polyuréthane coulable, mono composant ayant la propriété de vulcaniser à froid et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour joints de dilatation en planchers entre le bâtiment existant et l'extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.10.1.2 Profils

02.10.1.2 1 Profils sur joints de dilatation

Protection des joints de dilatation par la mise en place d'un profil de calfeutrement en acier prélaqué compris toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Largeur et coloris : Suivant choix de l'architecte.

Localisation :

Pour profils sur joints de dilatation entre le bâtiment existant et l'extension en façades, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.10.2 Appuis de baies

02.10.2.1 Avec débords

02.10.2.1 1 Appuis de baies.

Réalisation d'appuis de baie en béton coulé en place composés de rejingot, débord, oreilles compris coffrage métallique, armatures, forme de pente, goutte d'eau, lissage et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Localisation :

Pour appuis de baie au droit des ensembles menuisés au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.10.3 Seuils

02.10.3.1 Sans débord

02.10.3.1 1 Seuils.

Réalisation de seuils en béton coulé en place compris coffrage, forme de pente, nez arrondi, lissage et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Localisation :

Pour seuils au droit des portes et ensembles menuisés du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Structures.

02.10.4 Garnissage des menuiseries extérieures

02.10.4.1 Garnissage des menuiseries sans doublage

02.10.4.1 1 Garnissage des menuiseries.

Dans les locaux dont les parois ne reçoivent pas de doublage, l'entreprise du présent lot devra procéder au garnissage des menuiseries en feuillures ou en applique. Ce garnissage sera exécuté au mortier de ciment et sera particulièrement soigné suivant DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour garnissage des menuiseries à créer dans parois sous doublage du projet, suivant plans et indications de l'architecte.

02.10.5 Planéité des menuiseries extérieures

02.10.5.1 Planéité des menuiseries recevant un doublage

02.10.5.1 1 Planéité des menuiseries.

La verticalité et la planéité des murs au droit des jambages d'ouvertures extérieures, devra être parfaite et si nécessaire, l'entreprise devra l'exécution des plumets (bande d'enduit) conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour planéité des menuiseries à créer dans parois avec doublage du projet, suivant plans et indications de l'architecte.

02.10.6 Percements - Scellements - Réservations - Rebouchages

02.10.6 1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra tous les percements, scellements, réservations de tous les ouvrages demandés par les autres corps d'états, au démarrage du chantier. Elle devra aussi tous les rebouchages, calfeutrements ainsi que tous les percements nécessaires au passage ou ancrage de ses ouvrages.

Localisation :

Pour l'ensemble des percements, scellements et réservations du projet à la demande des autres corps d'état.

02.10.7 Echafaudage/Protections/Nettoyage

02.10.7 1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections (filets, sangles, ligne de vie, etc...) et les échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. Le Maître d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.